



Poursuites judiciaires après décès de mon frère

Par **ROBIN**, le **07/06/2011** à **20:53**

Bonjour,

Mon frère est décédé en mars 2011, il n'y a pas eu d'héritage car son patrimoine n'excédait pas 4000 euros, de ce fait il n'y a pas eu de notaire.

Il s'avère que ce jour je reçois un courrier d'un avocat via son employeur m'informant que mon frère aurait détourné de l'argent (14.000 euros) et me demande en tant qu'héritier direct de rembourser cette somme à l'employeur.

Est-ce légal ? (les faits étant constatés après le décès de mon frère)

Quels sont mes recours ?

Merci de votre réponse.